

DEPARTEMENT DE  
LA HAUTE-SAVOIE

\*\*\*

ARRONDISSEMENT  
DE ST JULIEN-EN-  
GENEVOIS

\*\*\*

REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
ANNEMASSE – LES VOIRONS – AGGLOMERATION

SIEGE : 11, AVENUE EMILE ZOLA – 74100 ANNEMASSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL

OBJET :

Séance du : mercredi 27 mars 2024

REPRISE ANTICIPÉE  
DU RESULTAT 2023 -  
BUDGET TRANSPORTS  
URBAINS

Convocation du : 14 mars 2024

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 56

Président de séance : Gabriel DOUBLET

Secrétaire de séance : Nadège ANCHISI

N° CC\_2024\_0024

**Membres présents :**

Laurent GILET, Bertilla LE GOC, Christian DUPESSEY, Christian AEBISCHER, Michel BOUCHER, Robert BURGNIARD, Dominique LACHENAL, Nicolas LEBEAU-GUILLOT, Mylène SAILLET RAPHOZ, Pascal SAUGE, Marie-Claire TEPPE-ROGUET, Claude ANTHONIOZ, Marion BARGES-DELATTRE, Anny MARTIN, Jean-Michel VOUILLOT, Nadège ANCHISI, Antoine BLOUIN, Anne FAVRELLE, Odette MAITRE, Stéphane PASSAQUAY, Isabelle VINCENT, Denis MAIRE, Jean-Luc SOULAT, Pauline PLAGNAT-CANTOREGGI, Gabriel DOUBLET, Yannick CHARVET, Danielle COTTET, Patrick ANTOINE, Jean-Pierre BELMAS, Michel COLLOT, Véronique FENEUL, Pascale PELLIER, Daniel DE CHIARA, Maurice LAPERROUSAZ, Alain LETESSIER, Marie-Jeanne MILLERET, Julien BEAUCHOT

**Représentés :**

Guillaume MATHELIER par Laurent GILET, Ines AYEB par Mylène SAILLET RAPHOZ, Maryline BOUCHÉ par Pascal SAUGE, Djamel DJADEL par Gabriel DOUBLET, Chadia LIMAM par Christian DUPESSEY, Louiza LOUNIS par Michel BOUCHER, Bernard BOCCARD par Claude ANTHONIOZ, Paulette CLERC par Marion BARGES-DELATTRE, Jean-Paul BOSLAND par Antoine BLOUIN, Joanny DEGUIN par Anne FAVRELLE, Nadine JACQUIER par Marie-Jeanne MILLERET, Sophie VILLARI par Julien BEAUCHOT

**Excusés :**

François LIERMIER, Kévin CHALEIL-DOS-RAMOS, Géraldine VALETTE-GURRIERI, Matthieu LOISEAU, Pascale MAYCA, Amine MEHDI, Yves CHEMINAL

\*\*\*

Conformément à l'article L.2311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, les résultats sont affectés par l'Assemblée délibérante après constatation des résultats définitifs lors du vote du compte administratif. Toutefois, les résultats peuvent être estimés avant l'adoption du compte administratif et du compte de gestion et l'Assemblée peut procéder à la reprise anticipée du résultat.

Le compte administratif du budget des Transports Urbains et le compte de gestion n'ayant pas encore été adoptés, il est proposé de reprendre par anticipation les résultats de l'exercice 2023 au budget primitif 2024.

Résultat global de la section de fonctionnement : 883 510,35 €

Résultat global de la section d'investissement : 3 195 653,81 €

Restes à réaliser en dépenses d'investissement : 4 287 705,11 €

Restes à réaliser en recettes d'investissement : 1 528 500,00 €

Conformément à la nomenclature M43, le résultat cumulé d'exploitation excédentaire doit être affecté en priorité

- pour le montant des plus-values nettes de cession d'éléments d'actif au financement des dépenses d'investissement au compte 1064 « réserves réglementées » ;
- pour le surplus à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement apparu à la clôture de l'exercice précédent et diminué du montant des plus-values de cession d'éléments d'actif mentionnées précédemment au compte 1068 « autres réserves » ;
- Le solde et selon la décision de l'assemblée délibérante, au financement des dépenses d'exploitation ou en une dotation complémentaire en section d'investissement au compte 1068 « autres réserves ».

Après prise en compte des restes à réaliser, la section d'investissement est excédentaire de 436 448,70€, et le montant des plus-values nettes de cessions d'éléments d'actif en 2023 est de 3 363.34€.

Le solde excédentaire de la section d'exploitation, soit 883 510,35 € sera donc repris :

- En section d'investissement en recettes au compte 1064 « réserves réglementées » pour 3 363.34€ du budget primitif 2024.
- En section d'exploitation en recettes au compte 002 « excédent antérieur reporté » pour 880 147.01€ du budget primitif 2024.

Le résultat excédentaire de la section d'investissement, soit 3 195 653,81 €, sera repris en recettes de la section d'investissement au compte 001 « excédent antérieur reporté » du budget primitif 2024.

Le Conseil Communautaire, entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré :

A l'unanimité,

DECIDE :

D'AUTORISER la reprise anticipée du résultat 2023 du budget des Transports Urbains au budget primitif 2024 conformément aux dispositions indiquées ci dessus.

Pour le président et par délégation,

Signé électroniquement par : Gilles RAVINET

Date de signature : 29/03/2024

Qualité : Agglo - DGS

Le secrétaire de séance,

Signé électroniquement par : Nadège ANCHISI

Date de signature : 29/03/2024

Qualité : Agglo - Secrétaire Conseil Communautaire

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le Président d'Annemasse Agglo dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à compter de la notification de la délibération ou de sa date de publication, ou à compter de la réponse d'Annemasse Agglo, si un recours gracieux a été préalablement déposé.*



Annemasse **Agglo**  
Annemasse - Les Voirons Agglomération

**Direction des Finances,  
de la prospective et de l'évaluation (DFPE)  
le 29/02/2024**

Envoyé en préfecture le 02/04/2024

Reçu en préfecture le 02/04/2024

Publié le

**03 AVR. 2024**

*S/LOW*

ID : 074-200011773-20240329-CC\_2024\_0024-DE

## **RESULTAT 2023 TRANSPORTS URBAINS**

<b>LIBELLE</b>	<b>EXPLOITATION</b>	<b>INVESTISSEMENT</b>	<b>TOTAL</b>
Recettes 2023	14 498 472,09	4 167 482,34	18 665 954,43
Dépenses 2023	13 614 961,74	4 146 514,03	17 761 475,77
<b>RESULTATS 2023</b>	<b>883 510,35</b>	<b>20 968,31</b>	<b>904 478,66</b>
Situation initiale		3 174 685,50	3 174 685,50
<b>SITUATION FINALE</b>	<b>883 510,35</b>	<b>3 195 653,81</b>	<b>4 079 164,16</b>
Reports de dépenses		4 287 705,11	4 287 705,11
Reports de recettes		1 528 500,00	1 528 500,00
<b>TOTAL</b>		<b>436 448,70</b>	<b>1 319 959,05</b>

Annemasse, le

La Trésorière Principale d'Annemasse

Annemasse, le

Le Président  
G. DOUBLET

Envoyé en préfecture le 02/04/2024

Reçu en préfecture le 02/04/2024

Publié le

**S<sup>2</sup>LO**

ID : 074-200011773-20240329-CC\_2024\_0024-DE